

PLAN NATIONAL DE FORMATION 2021 La DGALN vous propose l'action de formation n°21-2896

Formation diplômante ouverte à distance (FOAD) Diplôme d'université « Droit de l'urbanisme »

INSCRIPTION UNIQUEMENT EN FORMAT PAPIER

Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet :
<http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/l-offre-de-formation-pour-les-services-r4388.html>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du CMVRH :
<http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/>

QUAND ?

**D'octobre 2021 à janvier 2022
et de mars à juin 2022**

date limite d'inscription
1^{er} juin 2021 (auprès du CVRH)

OÙ ?

**dans le service d'affectation du stagiaire
La maîtrise d'œuvre étant assurée par le
CVRH de ROUEN**

vos contacts à la DGALN

maîtrise d'ouvrage : DGALN/SAGP/SDP/PNF
chef(fe) de projet : Rémy BLANES
remy.blanes@developpement-durable.gouv.fr

DGALN- Sous-direction de la performance
Rémy BLANES – Responsable du pôle national de formation

vos contacts au CVRH

cheffe de projet formation : Isabelle BATELLIYE
isabelle.batelliye@developpement-durable.gouv.fr
Tel : 02 35 68 92 30 ou 07 64 43 36 68

les objectifs de la formation

La formation se décompose en 3 parcours :

- Urbanisme réglementaire,
- Application du droit des sols,
- Urbanisme opérationnel.

Qui permettront aux agents de connaître les éléments du droit de l'urbanisme par :

- Assimilation : Connaître le droit de l'urbanisme par une étude poussée des documents et des autorisations d'urbanisme dans un premier temps, de la fiscalité et du contentieux de l'urbanisme dans un second temps.
- Stratégie : Savoir préserver l'équilibre indispensable d'un urbanisme durable en pesant les enjeux environnementaux, sociaux et économiques de toute décision. Savoir recourir aux outils juridiques et financiers les plus adaptés en fonction de l'importance relative de chaque projet urbain et des spécificités de chaque territoire.

le public concerné – les pré-requis

Les chargés d'études en urbanisme, aménagement, planification, instructeurs ADS et juristes en fonction dans les DOM/COM (cible prioritaire) et dans les autres SD.

Les candidats doivent justifier d'un niveau BAC + 2.

Les candidats n'ayant pas un niveau BAC + 2 peuvent cependant à titre exceptionnel prétendre à l'entrée du DU par le biais d'une validation d'acquis professionnels.

Aucun prérequis professionnel n'est exigé.

CONTEXTE

La DGALN propose depuis 2013, via une offre de formation élaborée par l'université de Caen-Normandie, une formation qualifiante à distance (FOAD).

Cette offre s'enrichit par :

- un apport de 6 modules supplémentaires pour la formation qualifiante,
- **une formation diplômante, qui fait l'objet du présent avis de stage.**

Les formations à distance (FOAD) se développent du fait de l'évolution des technologies mais aussi des conditions de travail des agents et de l'évolution des métiers d'études.

Il convient de faire progresser cette pédagogie dont les mérites devront être ciblés et de développer des liens de partenariat. Cette formation qui définit une thématique de travail en E-learning comprend une dimension expérimentale.

Organisation & durée de la formation

La formation est dispensée depuis le centre d'enseignement multimédia (CEMU) de Caen

sous la responsabilité de Vincent LE GRAND maître de conférences à l'université de Caen-Normandie.

Le DU propose 3 parcours correspondant à ces domaines distincts.

Chaque inscrit doit choisir deux parcours parmi les trois parcours proposés. Ainsi, cette modulation de la formation permettra de répondre au mieux aux spécificités de chaque profil.

Chaque parcours ouvre deux fois au cours de l'année universitaire : au mois d'octobre et de février. Dans le cadre de chaque parcours, le stagiaire suit quatre unités d'enseignement successives au rythme d'une unité par mois.

Les inscrits auront donc à suivre deux parcours totalisant 8 unités d'enseignement. Chaque inscrit suivra le premier parcours de son choix d'octobre à janvier puis le second de mars à juin.

Chaque parcours sera l'objet d'une évaluation spécifique : contrôle continu au cours du parcours et examen terminal. L'examen terminal du parcours d'automne aura lieu en février. L'examen terminal du parcours de printemps aura lieu en juillet.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme détaillé est joint en annexe.

RAPPEL :

Le stagiaire doit choisir 2 parcours parmi les 3 proposés :

- urbanisme réglementaire,
- application du droit du sol,
- urbanisme opérationnel.

BULLETIN D'INSCRIPTION
PNF DGALN 2021 - Action n° 21-2896
(à retourner au CVRH au plus tard le jour de la date de limite d'inscription)
 par courriel : isabelle.batelliye@developpement-durable.gouv.fr

LA FORMATION : **Formation diplômante à distance (FOAD)**
Diplôme d'université « Droit de l'urbanisme »

CVRH concerné : **ROUEN**
 Chef(fe) de projet : Isabelle BATELLIYE
 Dates de la formation : **D'octobre 2021 à janvier 2022 & de mars à juin 2022**
 Date limite d'inscription : 1^{er} juin 2021

Cochez les 2 parcours que vous souhaitez suivre.

URBANISME RÉGLEMENTAIRE ☐ IDENTIFIER PROTÉGER HIÉRARCHISER PLANIFIER	APPLICATION DU DROIT DU SOL ☐ CERTIFIER INSTRUIRE AUTORISER SÉCURISER	URBANISME OPÉRATIONNEL ☐ FINANCER ACQUÉRIR AMÉNAGER DÉVELOPPER
---	--	---

Catégorie d'action de formation : (cocher la case informatiquement)

T1 – adaptation immédiate au poste de travail ☐
 T2 – adaptation à l'évolution prévisible du métier ☐
 T3 – développement de ses qualifications ou acquisition de nouvelles qualifications ☐
 Le stagiaire utilise son compte personnel de formation (C.P.F.) : oui ☐ non ☐

LE CANDIDAT (à renseigner dans les cases informatiquement)

Nom Prénom Sexe (H/F)

Service (DREAL, DDT...) N° du département du service

Grade

Fonctions

Adresse courriel

Catégorie fonction publique					
A+ ☐	A ☐	B ☐	C ☐	OPA ☐	Contractuel ☐
Statut d'origine du demandeur					
MTE-MCT-M ☐	MAA ☐	Autre Min. État ☐	Collectivité ☐	Autre ☐	

Motivations et attentes de l'agent : (à renseigner dans les cases informatiquement)

Je m'engage à suivre l'intégralité de la formation	Date et signature de l'agent
Avis favorable ☐ réservé ☐ défavorable ☐	Date et signature du supérieur hiérarchique
Priorité 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐	Visa du responsable RH ou formation du service

PROGRAMME

Formation diplômante ouverte à distance (FOAD) Diplôme d'université « Droit de l'urbanisme »

La formation est composée de 3 parcours répartis en 12 modules de 8h chacun qui se déclinent comme suit :

Urbanisme réglementaire :

UE 1 : Identifier les acteurs

UE 2 : Protéger les espaces et leurs occupants

UE 3 : Hiérarchiser les règles et les documents

UE 4 : Planifier des projets urbains

Application du droit des sols :

UE 5 : Certifier des informations

UE 6 : Instruire des demandes

UE 7 : Autoriser des travaux

UE 8 : Sécuriser ses actes

Urbanisme opérationnel :

UE 9 : Financer des opérations

UE 10 : Acquérir des terrains

UE 11 : Aménager le foncier

EU 12 : Développer des commerces

Chacun des deux parcours choisis fait l'objet de trois épreuves distinctes.

- 1) Au cours du parcours, une épreuve de contrôle continu (cas pratique à rendre) (note sur 10 points)
- 2) Une épreuve orale terminale (30 minutes par webcam - contrôle des connaissances) (note sur 20 points)
- 3) Une épreuve écrite terminale (1 écrit de deux heures - rendu en ligne deux après le dépôt du sujet) (note sur 20 points)

La validation d'un parcours est conditionnée par l'obtention d'une note d'au moins 25 sur 50 points.

L'obtention du DU suppose la validation des deux parcours choisis par l'inscrit.

Il n'y a pas de compensation entre les deux parcours. Chaque inscrit se doit donc de valider l'un et l'autre.

RAPPEL :

Le stagiaire doit suivre obligatoirement 2 parcours.

URBANISME REGLEMENTAIRE

Unité d'enseignement 1 (8h)

IDENTIFIER

Les acteurs de l'urbanisme

Notions abordées :

Etat,
communes,
établissements publics de coopération
intercommunal,
Agences d'urba,
SEM,
EPF,
CAUE...

Unité d'enseignement 2 (8h)

PROTEGER

Les servitudes d'utilité publiques

Notions abordées :

PPR naturels/technologiques,
sites,
protection du patrimoine,
parcs

Unité d'enseignement 3 (8h)

HIERARCHISER

La hiérarchie des normes

Notions abordées :

Règlement national d'urbanisme,
Schéma de cohérence territoriale,
SRADDET,
DTADD,
SAGE,
PNR...

Unité d'enseignement 4 (8h)

PLANIFIER

La planification locale

Notions abordées :

Plan local d'urbanisme communal et
intercommunal,
carte communale

Compétences acquises :

- Reconnaître les acteurs de l'urbanisme et savoir les mobiliser à propos
- Maîtriser la hiérarchie des normes et leurs rapports de validité réciproques
- Intégrer les servitudes d'utilité publique opposables
- Assurer l'accompagnement juridique des procédures d'élaboration ou d'évolution d'un document d'urbanisme

APPLICATION DU DROIT DU SOL

Unité d'enseignement 5 (8h)

CERTIFIER

Les certificats d'urbanisme

Notions abordées :

CU d'information,
CU opérationnel,
dispositions d'urbanisme,
limites administratives,
droit de propriété

Unité d'enseignement 6 (8h)

INSTRUIRE

La gestion d'un service instructeur

Notions abordées :

Guichet unique,
complétude du dossier,
délais d'instruction,
consultations,
motivation,
prescriptions

Unité d'enseignement 7 (8h)

AUTORISER

Les autorisations d'urbanisme

Notions abordées :

Permis d'aménager, de construire, de
démolir,
déclaration préalable,
champ d'application,
validité

Unité d'enseignement 8 (8h)

SECURISER

Le contentieux des autorisations

Notions abordées :

Recours,
notification obligatoire,
affichage, exception d'illégalité,
annulation,
réparation,
démolition

Compétences acquises :

- Savoir gérer et diriger un service instructeur
- Déterminer les formalités nécessaires à tous travaux
- Connaître le régime des consultations
- Anticiper les risques contentieux

URBANISME OPÉRATIONNEL

Unité d'enseignement 9 (8h) **FINANCER**

La fiscalité de l'urbanisme

Notions abordées :

Taxe d'aménagement,
projet urbain partenarial,
VSD,
Participation assainissement,
archéologie préventive

Unité d'enseignement 10 (8h) **ACQUÉRIR**

L'action foncière des collectivités

Notions abordées :

Droit de préemption urbain,
ZAD,
emplacement réservé,
expropriation,
mise en demeure d'acquérir

Unité d'enseignement 11 (8h) **AMENAGER**

Le régime de l'aménagement

Notions abordées :

Lotissement,
divisions foncières,
zones d'aménagement concerté,
infrastructures,
équipements,
réseaux

Unité d'enseignement 12 (8h) **DEVELOPPER**

L'aménagement commercial

Notions abordées :

Autorisation d'aménagement
commercial,
CDAC,
CNAC,
surface de vente,
drive,
Loi ACTPE,
fusion des formalités

Compétences acquises :

- Maîtriser le phasage des opérations d'aménagement et de construction
- Être capable de choisir les dispositifs fiscaux les plus adaptés
- Maîtriser les outils fonciers et savoir les utiliser de manière appropriée